

**Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour
la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients
visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes
imprimés aux œuvres publiées**

Genève, 17 et 18 décembre 2012

ORDRE DU JOUR, DATES ET LIEU DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE
ET AUTRES QUESTIONS LIEES A SON ORGANISATION

Document établi par le Directeur général

INTRODUCTION

1. Sous réserve de l'issue de la quarante-deuxième (22^e session extraordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, il est recommandé que le comité préparatoire approuve l'ordre du jour, les dates et le lieu de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, ainsi que d'autres questions liées à son organisation.

ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

2. Il est proposé d'adopter pour la conférence diplomatique le projet d'ordre du jour qui figure dans l'annexe.

3. Ce projet est fondé sur le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique qui fait l'objet du document VIP/PM/3, calqué sur l'ordre du jour de la Conférence diplomatique de Beijing sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles tenue en 2012 sous l'égide de l'OMPI.

DATES, LIEU DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE ET AUTRES QUESTIONS LIEES A SON ORGANISATION

4. L'Assemblée générale n'a pas fixé les dates et le lieu de la conférence diplomatique proposée et ne s'est pas prononcée sur d'autres questions liées à son organisation.

5. Au moment de la rédaction du présent document, le Bureau international de l'OMPI n'avait reçu aucune invitation officielle de la part d'un gouvernement désireux d'accueillir la conférence diplomatique. Par conséquent, le Bureau international recommande que la conférence se tienne en Suisse, de préférence à Genève, à moins que le comité préparatoire décide d'accepter la proposition d'un État membre d'accueillir la conférence diplomatique, auquel cas celle-ci se tiendra dans le pays en question. Il est proposé que la conférence diplomatique se tienne à Genève sur une période de deux semaines, entre le 10 juin et le 5 juillet 2013.

6. Le comité préparatoire est invité à faire des observations sur la proposition qui figure au paragraphe 2 et à décider du lieu et des dates de la conférence diplomatique.

[L'annexe suit]

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE

1. Ouverture de la conférence par le Directeur général de l'OMPI
2. Examen et adoption du règlement intérieur
3. Élection du président de la conférence
4. Examen et adoption de l'ordre du jour
5. Élection des vice-présidents de la conférence
6. Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
7. Élection des membres du Comité de rédaction
8. Élection du bureau de la Commission de vérification des pouvoirs, des Commissions principales et du Comité de rédaction
9. Examen du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
10. Déclarations liminaires des délégations et des représentants des organisations observatrices
11. Examen des textes proposés par les commissions principales
12. Examen du deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
13. Adoption du traité
14. Adoption éventuelle de recommandations, de résolutions, de déclarations communes ou d'un acte final
15. Déclarations de clôture des délégations et des représentants des organisations observatrices
16. Clôture de la conférence par le président*

[Fin de l'annexe et du document]

* L'acte final, le cas échéant, et l'instrument seront ouverts à la signature immédiatement après la clôture de la conférence.